

Bureau Fédéral

Réunion du 4 Juillet 2018 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mme Catherine GISCOU et Nathalie LESDEMA.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, et Yannick OLIVIER.

Invitée : Mme Carole FORCE.

Excusés : Mme Stéphanie PIOGER. MM. René KIRSCH, Gérald NIVELON et Alain SALMON.

Assistent : Mmes Clarisse ACHE et Céline REFFET

MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Raymond BAURIAUD, Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Jean-Philippe GAUDICHAU, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS et Gilles THOMAS.

Assiste en partie : Mme Laure JARDRI.

ANNEXES	
N°	Intitulé de l'Annexe
1	2018-07-04 BF 4 PARTENARIATS EDUCATIFS LABEL GENERATION 2024 VFIN
2	2018-07-04 BF 4-DJT Affiliation nouveaux clubs v3
3	2018-07-04 BF 4 CDC Homologation CTC 2018 v2
4	2018-07-04 BF 4 CDC Rattachements territoriaux conventions v3
5	2018-07-04 BF Présentation SG V1 TBE
6	2018-07-04 BF AG FFBB Programme V3 CBD
7	2018-07-04 BF Informatique Fédérale V1 CAE
8	2018-07-04 BF 6- DAJI - Document unique Modifications Réglementaires 2018-2019
9	2018-07-04 BF 5-CFBS Formation
10	2018-07-04 BF Annexe 10 - 5-CFC Formules CDF U17M et U18F (Saison 18-19) - V2 ASN

1. Ouverture par le Président.

Un certain nombre de personnes sont absentes, Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres présents et est ravi d'accueillir Carole FORCE pour cette réunion.

Il adresse ses félicitations aux Equipes de France pour les brillants résultats obtenus :

- L'Equipe de France A Masculine qui réalise un 6/6. Situation favorable pour la suite. Début de la seconde phase. Il salue également le bon investissement du staff et de l'Equipe sur l'ensemble de cette première phase. L'osmose a bien pris au sein de la Team France. La France entre en Phase 2 avec la République Tchèque, la Finlande et la Bulgarie.
- Les Equipes de 3x3 U23 aux jeux méditerranéens, avec deux médailles d'or obtenues, en filles et garçons. Les organisateurs ont apprécié le très bon comportement de notre délégation. Après une bonne préparation, les équipes ont réalisé d'excellents résultats.
- Tournoi de Poitiers : qualification pour la coupe d'Europe 3x3 de nos deux équipes de France.
- Equipe de France des U17 : 3 victoires pour le moment au Championnat du Monde.
- Boris DIAW vient d'atteindre les 247 sélections en Equipe de France et il égale le record de sa mère.

2. Présidence.

a. Point à l'international.

Jean-Pierre SIUTAT communique un point à l'international :

- Il risque, encore, d'être très compliqué d'organiser les prochaines fenêtres de l'Equipe de France Masculine avec l'indisponibilité de nos joueurs de NBA et d'EuroLeague, notamment pour la fenêtre de septembre.
- De trop nombreuses fausses informations circulent sur la venue des joueurs NBA en Equipe Nationale, il est important de préciser que la FFBB ne rencontre aucun problème pour assurer les joueurs puisque la FIBA prend en charge ces assurances.
- A notre demande, l'Elysée prend en compte les menaces de ligues privées, dans beaucoup de sports, en mettant en place un groupe de travail dédié.

b. Point au national

Jean-Pierre SIUTAT fait le point au niveau national :

- Dernier séminaire le 10 Juillet, animé par le comité de pilotage, pour proposer des dispositions sur la gouvernance du sport.
- Il a participé ce matin à un petit-déjeuner organisé au CNOSF avec des parlementaires. Des échanges intéressants ont eu lieu, mais leurs positions diffèrent.
- Un courrier va être adressé au Président de la République co-signé des présidents des fédérations olympiques afin d'obtenir des assurances sur les financements en 2019. Différentes pistes sont avancées, comme par exemple une proposition de déplaçonner la taxe sur les paris sportifs.
- Une conférence de presse sera organisée le 4 septembre prochain, en présence des Présidents des Fédérations Olympiques.

c. Réforme territoriale – Point de situation

i. Assemblées Générales

Jean-Pierre SIUTAT informe que les Assemblées Générales des Nouvelles Ligues, sauf celle de PACA, se sont déjà tenues. La FFBB a souhaité ne pas se mêler des élections. Les présidences sont établies pour 2 ans, afin de préparer la prochaine olympiade. Les équipes nouvellement élues héritent du travail mis en place par les équipes précédentes, qu'elles devront respecter, notamment les engagements pris lors des soutenances des CCR. L'ensemble des Présidents sera contacté puis invité au Bureau Fédéral d'Antibes, en septembre. Proposition de créer, dans les Statuts FFBB, un conseil des Présidents de Ligues, dans le même esprit que le Conseil des Présidents de Comités. Quelques difficultés rencontrées avec le prestataire des votes, mais ne remettant pas en cause les résultats. Les conventions de délégation seront adressées aux nouvelles structures. La volonté est d'unifier les statuts des Ligues. Il informe que les CCR seront officiellement dissous lors du Comité Directeur de l'Assemblée Générale Fédérale, ou au plus tard au Comité Directeur de Décembre 2018. Deux courriers seront également adressés aux structures : un signé par Jean-Pierre SIUTAT et un très opérationnel adressé par le Secrétaire Général.

ii. FART (Fonds d'Aide à la Réforme Territoriale).

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que nous sommes la seule Fédération à avoir mis en place ce FART dans le cadre de la réforme territoriale, pour aider à la fusion de nos Ligues et nos Comités (pour l'immobilier et la professionnalisation des structures). Il prendra fin en 2020. Concernant la partie budgétaire, la totalité de la partie non encore utilisée sera réinjectée dans des projets de Ligues (hors Corse et Dom/Tom), avec un montant inversement proportionnel au nombre de licenciés.

Concernant l'attribution des aides au personnel, dans les nouvelles structures, elles seront versées si toutes les conditions requises sont respectées. Il est proposé de faire une distinction entre le poste de DT et celui de CTO.

Validation du Bureau Fédéral.

Une réunion des Directeurs Territoriaux sera organisée la veille de l'Open de la Ligue Féminine de Basket.

d. FFBB 2024 & Club 3.0.

Jean-Pierre SIUTAT explique que suite à l'appel d'offre réalisé afin de déterminer la société en charge du développement de la plateforme et la réception des différents candidats, il reste à affiner la commande technique de ce dossier. Des travaux seront réalisés sur le plan métropolitain ce qui regroupe la politique de

la ville, et les plateformes commerciales entre autres. Nous devons impérativement professionnaliser le haut de la pyramide. Des rencontres avec les responsables des métropoles sont programmées après la Coupe du Monde Féminine et avant l'Assemblée Générale de la FFBB.

Le recrutement des 6 chargés de développement du Club 3.0 est lancé et nous avons déjà reçu 150 candidatures.

e. Chantiers FFBB – Priorisation des actions suivant propositions des Vice-Présidents

Jean-Pierre SIUTAT demande aux Vice-Présidents de travailler sur le dossier et de donner une priorité aux différentes actions.

f. Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

Jean-Pierre SIUTAT explique qu'une étude est en place sur la mise en place d'un fonds pour le développement de la vie associative.

Matthieu SOUCHOIS précise qu'un appel à projets sera lancé cet été, qui sera régionalisé, donc toutes les associations seront en capacité de déposer un dossier. Une note de procédure par région sera réalisée. Les critères sont extrêmement restrictifs et demandent des projets très ambitieux.

3. **LNB.**

Alain BERAL s'excuse de ne pas avoir été présent à la dernière réunion.

a. Plan de développement.

Alain BERAL expose le projet de plan de développement de la LNB, réalisé avec l'aide de la société Olbia Conseil et validé en AG le 25 juin. La réflexion a été menée pendant 10 mois, une centaine de personnes rencontrées et interrogées, 6 groupes de travail thématiques mis en place et un sondage réalisé auprès du grand public et des fans de basket. Une réflexion commune avec arbitres, joueurs et entraîneurs sera menée sur l'avenir du basket français.

Jean-Pierre SIUTAT insiste sur cette gouvernance commune et sur la formation, en particulier en développant les moyens de valoriser l'investissement des clubs autour des jeunes joueurs en vue des Jeux 2020 et 2024, mais également de les sanctionner si le Plan de Performance Fédéral, approuvé par le Ministère, n'est pas respecté.

b. Dossier HTV – PBA / Cession des droits sportifs et administratifs

Philippe LEGNAME explique que le club était en grande difficulté financière depuis plusieurs années. Différents contacts ont été pris avec un éventuel repreneur américain. Le projet de reprise a été finalisé au mois de Juin, en faisant en sorte que tous les prestataires locaux soient honorés. Deux cabinets d'avocats ont été chargés de suivre ce dossier.

Philippe LEGNAME quitte la séance pour ne pas participer au débat qui suit.

Le Bureau Fédéral doit étudier la demande conjointe du 28 juin 2018 concernant la cession de droits sportifs formulée par l'association Hyères-Toulon Var Basket (Cédant) et l'Association pour la Promotion du Basketball à Paris (APB PARIS) (Acquéreur).

La LNB est favorable à cette cession et, en conséquence, à l'engagement de l'APB PARIS et de la société Paris Basket en Championnat de France PRO B lors de la saison 2018/2019 ; elle confirme que le Conseil Supérieur de Gestion a prononcé un avis favorable à l'engagement de la société en PRO B.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral, après avoir vérifié, :

- Le respect des conditions posées par la réglementation fédérale quant à la cession de droits,
- L'accord des deux associations parties à la présente opération relativement à cette cession de droits sportifs et administratifs rattachés à l'équipe professionnelle évoluant en Jeep® ELITE lors de la saison 2017/2018,

- La poursuite de l'activité basket au sein de l'association Hyères-Toulon Var Basket, autour de ses 400 licencié(e)s et son équipe senior engagée en Nationale 3 Masculine,
- La capacité de l'APB PARIS et de la société Paris Basket, autour de ses dirigeants, investisseurs et Ville de Paris, de mener à bien le développement de ce nouveau projet sportif,
- La clarification de la situation de Philippe LEGNAME, Vice-Président fédéral et actuel dirigeant salarié du HTV, le maintien d'un emploi au sein du nouveau club entraînant automatiquement l'abandon de ses fonctions de Vice-Président de la FFBB,

constate que, dans l'intérêt général de la discipline, le projet présenté permettra de voir se développer, en partenariat avec la Ville de Paris, un nouveau club professionnel de haut niveau dans la perspective des Jeux 2024 à Paris et la construction d'une nouvelle Aréna prévue Porte de la Chapelle ;

En conséquence, le Bureau Fédéral considère que les circonstances de l'espèce justifient d'autoriser la cession des droits demandée.

Le Bureau Fédéral autorise la cession des droits sportifs et administratifs formulée par l'Association Hyères-Toulon Var Basket et l'Association pour la Promotion du Basketball à Paris (APB PARIS) à la majorité des membres présents (Abstention de Christian AUGER ; Philippe LEGNAME n'a pas pris part ni au débat ni au vote).

c. Dossier ADA Blois

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que, même si le club a terminé premier de la saison régulière, condition nécessaire pour accéder en Jeep Elite, la LNB a refusé cette accession en raison de l'absence d'un centre de formation agréé. Le club a annoncé qu'il allait engager des recours, ce qui est son droit.

Alain BERAL explique que les clubs de Pro B sont alertés en début de saison sur les prérequis de la Jeep Elite, un rappel est effectué en avril, notamment sur l'obligation d'avoir un centre de formation agréé. Il rappelle enfin que la LNB ne peut accepter de déroger à ses propres règlements.

Le club avait fait une demande pour attribuer une wild-card en NM3 à son équipe réserve. Celle-ci accédant en Pré Nationale, il est maintenant possible de lui accorder conformément aux règlements fédéraux. Sans préjuger de l'issue finale des recours, il est important que le club, en cas d'engagement en PRO B, puisse réunir les conditions nécessaires à l'agrément de son centre de formation, en particulier avec une équipe en U18 Elite, déjà attribuée, et une équipe en NM3 composée de jeunes joueurs. Il est demandé à la Commission Fédérale des Compétitions d'écrire rapidement au club pour connaître ses souhaits.

d. Amendement contrat 3 / 5 ans

Jean-Philippe GAUDICHAU rappelle que les jeunes accédant aux centres de formation signent une convention dont l'une des conditions est la signature d'un premier contrat professionnel (loi de 1999), pour une durée de 3 ans maximum. Il informe qu'il est actuellement discuté d'un projet de loi incluant un amendement qui porterait l'obligation de la signature d'un contrat avec le club pour une durée de 5 ans minimum. La FFBB et la LNB est contre ce passage à 5 ans et considère que chaque sport doit traiter cette durée dans le cadre de leur accord sectoriel. Une proposition d'amendement a été déposée au Sénat.

4. Délégation Jeunesse & Territoires.

a. Labellisation Paris 2024

Sébastien DIOT expose le Label Génération 2024 (Annexe 1). Une information sera prochainement adressée aux structures.

b. Commission démarche clubs.

i. Affiliation de nouveaux clubs.

Pierre DEPETRIS propose l'affiliation des nouveaux clubs (Annexe 2).

Accord du Bureau Fédéral.

ii. CTC – Homologation.

Pierre DEPETRIS expose les propositions de renouvellements de CTC, les modifications de CTC et dissolutions de CTC (Annexe 3).

Accord du Bureau Fédéral.

iii. Rattachements territoriaux – Point de situation – Validation des conventions

Pierre DEPETRIS fait un point de situation sur les rattachements territoriaux et la validation des conventions (Annexes 4).

Afin de régulariser pas mal de situations hors cadre de notre réglementation, il est précisé que les structures qui ne présenteront pas leur convention ne seront pas ré-affiliées.

5. Délégation Haut Niveau.

a. Point général

Philippe LEGNAME communique un point général sur la Délégation Haut Niveau :

- La convention LNB / NM1 est en cours de finalisation et sera prochainement adressée aux clubs.
- Le tirage au sort de l'Open de la LFB sera fait en lors de leur Jubilé en Guadeloupe par Mickaël GELABALE et Florent PIETRUS.

6. Secrétariat Général.

a. Point général

Thierry BALESTRIERE communique un point sur le Secrétariat Général (Annexe 5) :

- Le Zoom de l'Assemblée Générale de la FFBB sera axé sur FFBB 2024.
- Le programme prévisionnel de l'Assemblée Générale est validé (Annexe 6).

b. Priorisation des dossiers informatiques.

Clarisse ACHE expose la priorisation des dossiers du Service Informatique (Annexe 7).

Elle informe que concernant les licences Microsoft, nous n'avons plus de tarif préférentiel (Charity program) à compter du 1^{er} Août 2018. Seuls les clubs pourraient bénéficier de tarifs préférentiels. Nous sommes donc dans l'attente d'une proposition de solution de la part de Microsoft.

c. Dématérialisation de la licence – Point de situation.

Clarisse ACHE rappelle l'historique des travaux réalisés dans le cadre de la dématérialisation de licence avec pour objectif de lancer ce projet en partie sur le début de 2019. Une présentation complète sera réalisée lors du séminaire des Dirigeants de Novembre 2018. Un groupe de travail va être mis en place très rapidement pour effectuer les tests nécessaires.

7. Direction Générale / Direction Technique.

a. Point général

Alain CONTENSOUX communique un point général :

- La Commission Mixte s'est réunie pour la dernière fois le 27 Juin dernier. Très bonnes relations de collaboration entre la LNB et la FFBB. Des tables rondes seront organisées à la rentrée prochaine avec les entraîneurs de Jeep Elite et Pro B afin de faire la promotion de différentes actions.
- La France se situe au 7^{ème} rang mondial 3x3 en féminines et est classée 5^{ème} nation européenne, toutes catégories confondues, avec deux filles classées parmi les 10 premières mondiales.
- Il souhaite saluer les résultats de toutes les Equipes Nationales.

Jacky COMMERES fait un point sur les équipes nationales :

- Il souligne l'excellente performance des équipes de 3x3. Les équipes dégagent une bonne énergie positive et sont conscientes du soutien apporté par la Fédération.
- Il rappelle les excellents résultats de l'Equipe de France A Masculine qui font ressortir la bonne opération liée à la mise en œuvre de la Team France
- Concernant l'Equipe de France A Féminine, il évoque le cas d'une joueuse qui a une filiation française et qui a exprimé le souhait de jouer en Equipe de France.
- L'Equipe de France U20 Féminine va débiter son Championnat d'Europe à Sopron en Hongrie
- L'Equipe de France U17 Masculine dispute actuellement le Championnat du monde en Argentine et jouera le 1/8^{ème} de finale ce soir contre la Nouvelle Zélande.
- L'Equipe de France U20 Masculine fait face à quelques problèmes avec certains agents de joueurs évoluant en France, qui se désistent au dernier moment, par des abandons de postes et d'autres joueurs qui n'honorent pas leur sélection en Equipe de France. Si tel était le cas, des demandes d'ouvertures de dossiers disciplinaires seront formulées auprès du Secrétaire Général.

8. Trésorerie.

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER communique un point général sur la trésorerie :

- Bonne situation financière avec un budget bien tenu.
- Les Commissaires aux Comptes finalisent actuellement les résultats de la saison
- Tous les clubs sont à jour et en règle avec la trésorerie fédérale, sauf le club de Perpignan Le Soler.

b. Budget prévisionnel.

Jean-Pierre HUNCKLER expose le projet de budget prévisionnel qui devra être validé par le Comité Directeur puis présenté à l'Assemblée Générale du 20 Octobre à Avignon.

9. Délégation Marque.

Jean-Pierre SIUTAT communique des informations :

- Nous venons d'obtenir la confirmation de l'organisation de l'Euro 2021 de 3x3. Il faut maintenant déterminer, avant le 31 décembre, le lieu où se déroulera cette compétition.
- Par ailleurs, l'Italie demande à la FFBB si elle serait intéressée pour organiser une partie de l'Euro 2021 Masculin, avec l'Allemagne qui elle aussi serait candidate, y compris pour la phase finale.

10. Délégation Formation & Emploi.

a. Point général

Christian AUGER communique un point général sur la Délégation Formation et Emploi :

- Réunion de la Commission Fédérale des Techniciens vendredi dernier.
- Réunion des référents de l'organisation des Automnales 2018, le 6 Juillet 2018, toutes les Ligues Régionales seront présentes et représentées.
- Inscriptions au Campus 2018 : à ce jour, il y a 69 inscrits. Deux modules restent encore à remplir.
- Il rappelle la réunion les 6 et 7 Juillet prochains du comité stratégique de l'INFBB.
- Formation JIG : le recensement des formateurs est en cours. Nous avons environ 35 personnes identifiées, qui interviendront lors des 4 jours de formation prévus du 28 au 30 Août 2018. Il y a seulement 10 inscrits à cette formation pour le moment. Les services de la FFBB ont élaboré tous les contenus de formation pour l'ensemble des 4 journées de formation. Il a été proposé aux formateurs identifiés de venir à la FFBB le 10 Juillet prochain pour s'approprier les contenus de formation.

b. Règles d'accès à la formation des JIG (licencié ou non).

Christian AUGER demande si les inscrits à la formation des JIG doivent être licenciés ou non.

Une discussion s'engage et les pistes suivantes sont avancées :

- Voir la Mutuelle des Sportifs pour prévoir une couverture spécifique pour les inscrits non licenciés,
- Pas d'obligation d'être licencié pour cette formation.
- Pour mémoire, chaque formation débouchant sur un diplôme de branche doit être accessible à tous.

Accord du Bureau Fédéral pour ouvrir la formation des JIG à tous.
--

Une étude doit être réalisée sur l'accès aux autres formations, notamment celles en E-learning.

11. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles.

a. Point général

En l'absence de Stéphanie PIOGER, Jean-Philippe GAUDICHAU présente le point général sur la Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles :

- Réunion demain des fédérations et du CNOSF avec des Sénateurs concernant l'obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication pour la délivrance des licences loisirs, qui pose un problème majeur pour l'ensemble des fédérations sportives.
- Le CNOSF a adressé aux fédérations pour avis, le projet de décret, qui était attendu, sur les montants des garanties imposées aux Fédérations pour la couverture assurance individuelle accident des Sportifs de Haut Niveau. Le premier projet de décret transmis fait apparaître des montants de garanties assez faibles. Si le texte est adopté en l'état, le contrat collectif de la FFBB n'aura pas à être modifié pour la couverture des SHN qui est supérieure sur de nombreux postes.
- Il a assisté à l'Assemblée Générale de la Mutuelle des Sportifs, qui a mis fin à son association avec la MAIF pour s'engager dans un processus de rapprochement avec la MGEN.
- Les statuts du fonds de dotation du Musée du Basket et notamment les dispositions relatives à la gouvernance seront présentées et soumises à validation soit lors de prochaine réunion du Comité Directeur soit de celle du Bureau Fédéral.

b. Protection des données - Information des structures et des clubs

Jean-Philippe GAUDICHAU explique que la FFBB a lancé sa mise en conformité avec le Règlement général pour la protection des données (RGPD) depuis quelques mois. C'est un dossier complexe qui devrait être finalisé dans le courant du deuxième semestre.

Comme indiqué lors des précédents Bureau, il est désormais proposé d'accompagner les Ligues et les CD qui le souhaitent, dans leur propre mise en conformité avec le RGPD. A cet effet, le prestataire choisi pour assister la FFBB dans sa mise en conformité, propose de mettre à disposition des structures (Comités, Ligues) un registre mutualisé et un pack d'outils facilitant la mise en conformité. Ce registre mutualisé sera à partir du registre de la FFBB, complété et aménagé en collaboration avec un groupe "pilote" composé d'une Ligue (Pays de la Loire) et de deux Comités (CD Paris et CD Seine et Marne). Une présentation de ces outils sera faite lors du Forum de l'Assemblée Générale de la FFBB, ainsi que lors du Séminaire des Dirigeants.

Le bureau valide la démarche ainsi que la proposition d'intervention du prestataire.

c. Autorisation de cession des droits

i. Cession des droits CSMF vers APB Paris

Jean-Philippe GAUDICHAU explique qu'il s'agit de la cession des droits sportifs et administratifs afférents à l'équipe de NM2 CSMF au bénéfice de l'APB. Le dossier est complet et s'inscrit dans le cadre global du projet de l'APB présenté précédemment au Bureau.

Le Bureau Fédéral autorise la cession des droits sportifs et administratifs de l'Equipe NM2 formulée par le CSMF (Cédant) au bénéfice de l'Association pour la Promotion du Basketball à Paris (APB PARIS) à la majorité des membres présents (Abstention de Christian AUGER et Philippe LEGNAME).

d. Modifications règlementaires – validation du Document Unique.

Jean-Philippe GAUDICHAU informe que le document présenté regroupe des propositions de rédaction de principes de modifications règlementaires validés lors des réunions de Bureau Fédéral et de Comité Directeur des 30 et 31 mars et des 1^{er} et 2 juin (Annexe 8).

Validation du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents. Ce document sera soumis à l'approbation du Comité Directeur.

e. Divers

i. Précisions sur les nouvelles dispositions du règlement disciplinaire relatives aux incompatibilités des membres

Laure JARDRI rappelle que le Bureau Fédéral et le Comité Directeur ont validé les dispositions du règlement disciplinaire. Au regard des interrogations de nos Comités et Ligues, la DAJI sollicite quelques précisions quant à l'application de ces nouvelles dispositions relatives aux incompatibilités :

- Les Présidents de la FFBB, de ses structures déconcentrées et de la LNB, ont interdiction de siéger dans toute commission de Discipline ou d'être nommé chargé d'instruction ;
- Les Vice-Présidents, les Secrétaires Généraux et les Trésoriers des instances fédérales et Présidents des autres commissions ont l'interdiction de siéger dans les organes disciplinaires de leur ressort territorial ; soit :
 - VP, SG, Trésoriers et Présidents des autres commissions de la Fédération ne peuvent être membres de la Commission Fédérale de Discipline ;
 - VP, SG, Trésoriers et Présidents des autres commissions des Ligues Régionales ne peuvent être membres de la Commission Régionale de discipline sur leur territoire ;
 - VP, SG, Trésoriers et Présidents des autres commissions des Comités Départementaux peuvent être membres d'une commission régionale ou fédérale ;
- Ainsi à titre d'exemple, un Président de Commission Sportive départementale peut siéger à une Commission Régionale de Discipline.

Accord du Bureau Fédéral.

ii. Précisions sur les indemnités de formation dans le secteur féminin

Laure JARDRI explique que des précisions sont nécessaires suite au signalement par la DTN d'un décalage entre la convention de formation des féminines et les dispositions règlementaires de la FFBB.

Il est proposé d'acter qu'en l'absence de dispositions règlementaires spécifiques et en cas de litige relatif à des indemnités de formation, en application de la jurisprudence, il conviendra d'appliquer un calcul des indemnités aux frais réels, à l'identique du secteur masculin.

Accord du Bureau Fédéral.

12. Délégation Compétitions & Pratiques Sportives.

a. Point général

En l'absence d'Alain SALMON, Sébastien DIOT communique un point général sur la Délégation aux Compétitions et Pratiques Sportives :

- 616 équipes se sont engagées dans les championnats, les finalisations sont en cours.
- A noter quelques soucis avec les salles des clubs qui accèdent.

b. Commission Fédérale Vivre Ensemble

i. Basket Santé – Informations générales.

Yannick OLIVIER communique des informations générales sur le Basket Santé :

- Un courrier sera adressé aux présidents des structures leur demandant de fournir les équipes qualifiées pour les Coupes de France 5x5, 3x3 et 3x3 mixte de Basket Entreprise, qui auront lieu du 31 Mai au 2 Juin 2019, dans un lieu encore non défini.
- Les conventions FFSA et FFH : lancement de l'organisation de la signature du protocole.

Il expose un point sur le parcours de formation Basket Santé (Annexe 9).

c. Commission Fédérale des Compétitions.

i. Coupes de France U17M et U18F.

Sébastien DIOT expose les formules de Coupes de France U17 Masculins et U18 Féminines (Annexe 10).

13. Délégation 3x3.

Nathalie LESDEMA communique un point sur la Délégation 3x3 :

- Le tournoi qualificatif de Poitiers a toute son importance, sur la qualification de 5 de nos équipes lors des 3 dernières éditions.
- C'est actuellement la fin de période des tournois centraux.
- Il sera nécessaire de mener une étude sur la participation des mineurs à des tournois seniors.
- 512 tournois homologués depuis le 1^{er} septembre 2017, contre 368 la saison dernière.

Jérôme PRIGENT informe qu'un sondage est en cours auprès des comités afin de connaître leurs attentes et le retour est actuellement très positif (la quasi majorité des CD ont intégré la création d'un premier championnat 3x3 dès la saison 2018-2019). Un flyer a été réalisé et sera adressé aux structures.

Il s'est par ailleurs rendu au tournoi qualificatif de Poitiers et il souligne l'excellente mentalité des équipes de France. Il évoque le souhait de mise en place d'un challenge national des "Open Start", pour créer une mise en valeur des organisations.

14. Questions diverses.

Jean-Pierre SIUTAT fait part du débat lancé ce matin en Comité de Concertation, avec l'idée de simplifier la cartographie des licences Contact 5x5, Contact 3x3 et Contact VxE, ainsi que sur l'appellation de nos licences.

Matthieu SOUCHOIS informe que la déclinaison des nouvelles règles FIBA sur nos compétitions nationales sera proposée au Bureau Fédéral du 24 Août 2018. Il est rappelé qu'aucune diffusion ne doit être réalisée avant cette validation.

Il sera par ailleurs nécessaire d'étudier la mise en place de documents évolutifs sur la Charte des Officiels.

Raymond BAURIAUD informe que le Tournoi Quai 54 se déroulera les 7 et 8 Juillet 2018, Pelouse de Reuilly. Samedi 6 Juillet 2018 se tiendront également les finales nationales des Centres Génération Basket, en présence de GRDF et avec la participation d'une centaine d'enfants.

Jacky COMMERES a représenté Alain CONTENSOUX à la réunion des TROIS réseaux hier au Ministère, en présence de Directeurs Techniques Nationaux, Directeurs de CREPS et Directeurs Régionaux : « L'objectif des 80 médailles a été réaffirmé par la Ministre des Sports. Notre système a vécu et n'est plus adapté ».

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 24 Août 2018 au Mans.